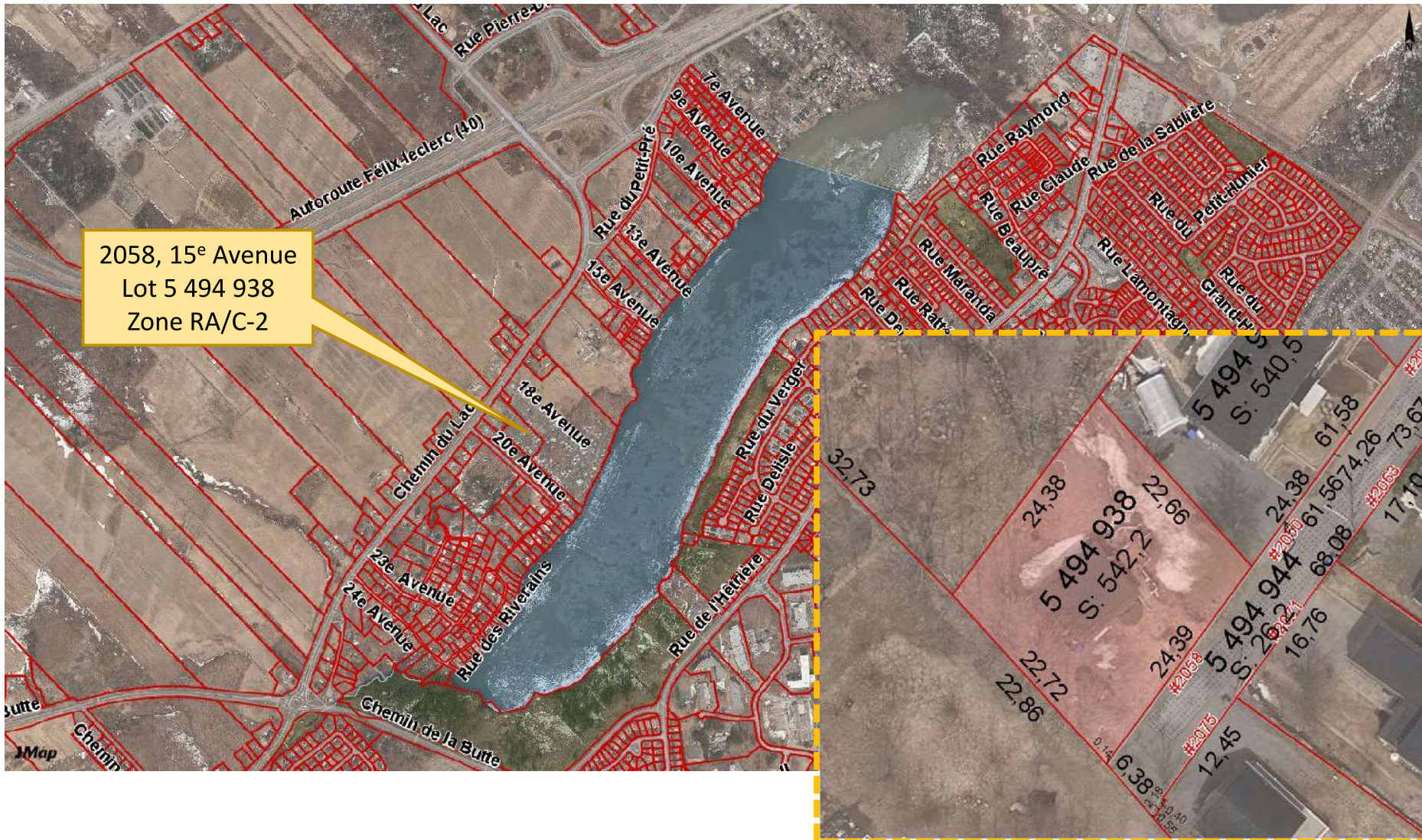


DM 2058, 15^e Avenue

Conseil
8 décembre 2020



Nouvelle maison



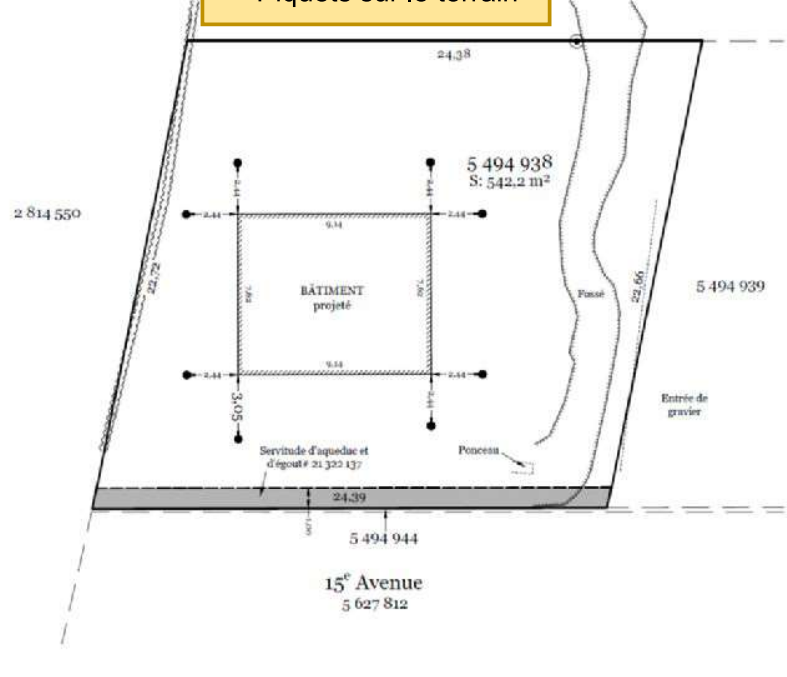
plan d'implantation au permis



Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
 2019-00501
 23 SEP 2019
 Par G.P.
 Inspecteur Implantement

Notes:
 1- La superficie des cours arrière et latérale coadjuvatoire est égale à 51% de la superficie totale du terrain.
 2- L'élévation maximale du dessus de la fondation est de 43,51 mètres.
 3- Le dessus de la fondation ne peut pas être 1 mètre plus élevé que le niveau de la rue.

Certificat d'implantation
 Piquets sur le terrain



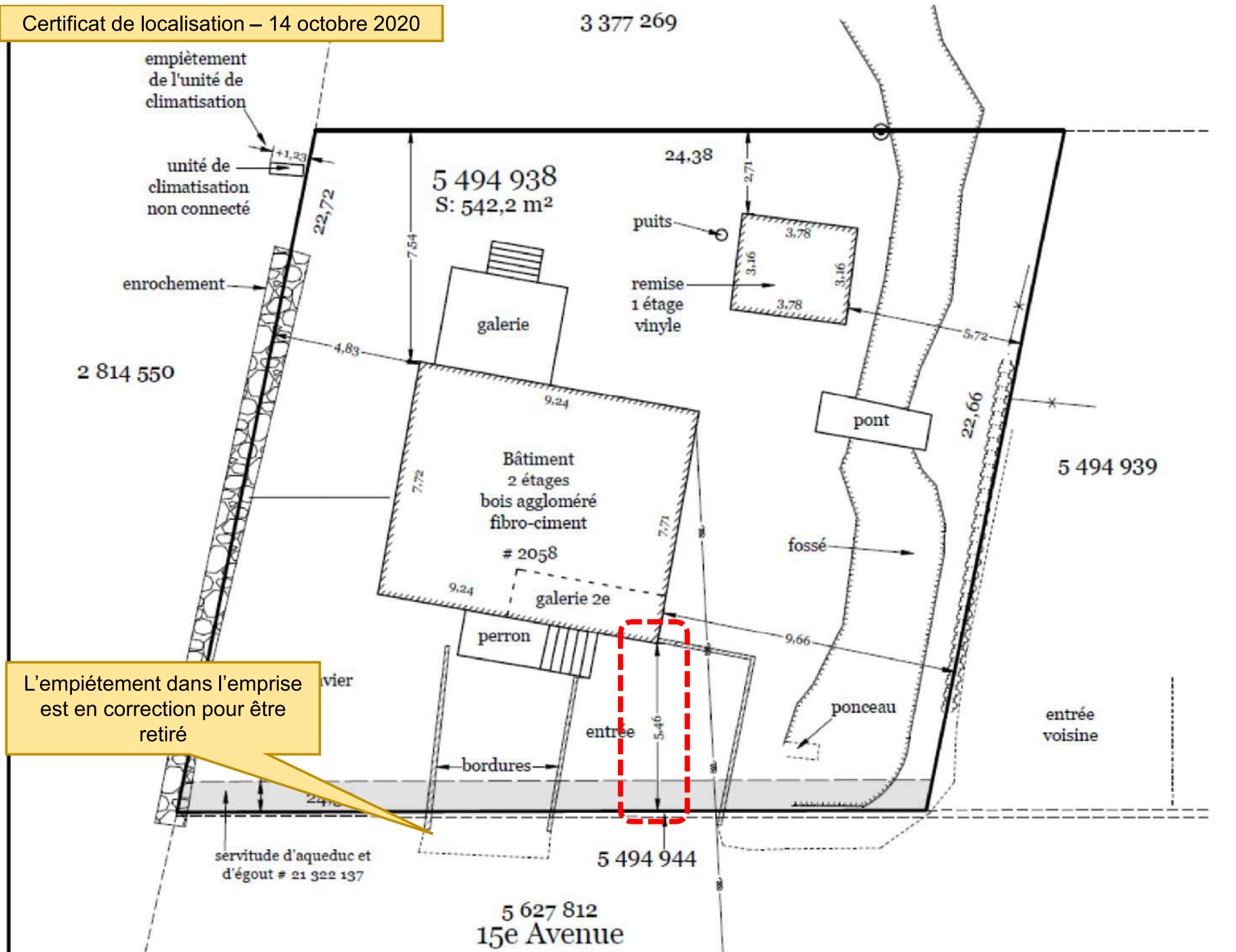
LÉGENDE:
 ● repère d'arpentage existant
 --- ligne d'arbres
 ● 8 tiges de fer posées le 24 septembre 2019

Réqurément: Sigall Construction
 Plus: Construction Projetée

ÉCHELLE: 1 : 200
 IMPLANTÉ LE: 24 septembre 2019

Notes: - Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (SI).
 - Ce plan ne devra pas être utilisé ou invoqué pour d'autres fins sans l'autorisation écrite du sousigné.
 La position du bâtiment implanté est conforme à celle montrée au plan produit sous la minute 216 du sous-sé.

CERTIFICAT D'IMPLANTATION



PROJET/DEMANDE	NORMES
<p>Marge de recul avant</p> <p>5.46m au lieu de $\geq 6m$</p>	<p>4.3.3.1 Marge de recul Sous réserve des dispositions de l'article 3.1, la marge de recul est fixée à six mètres (6 000 mm).</p>